

15 août 1960 - 15 août 2021, le Congo célèbre 61 ans d'indépendance sur fond de prisonniers politiques, de violations des droits humains et de grègne sociale.

« Il y a plusieurs formes de dépendance même dans l'indépendance », André Malraux, 1960.

La Lettre du CAD

N°002 ■ Brazzaville, le 16/08/2021



Annonce

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

Le CAD prépare une conférence de presse sur la déclaration de patrimoine par les membres du Gouvernement.

Dans ce numéro

P. 2

Ici il s'agit de la cérémonie de présentation du CAD et de la question du vaccin contre le covid-19

P. 3

Deux sujets sont mis en exergue. La liberté de la presse : cas du journaliste Raymond Malonga et la célébration de la journée des peuples autochtones.

Le CAD face à la presse

Brazzaville. Matinée du 12 août 2021. Dans la salle de la bibliothèque du Centre d'Information des Nations Unies, 40 invités en présentiel et 54 en live, Défenseurs des droits humains, journalistes et représentants des missions diplomatiques assistent à la première sortie médiatique du Centre d'Actions pour le Développement en sigle CAD. L'évènement a été diffusé en direct via la chaîne Ziana TV.

Cette jeune organisation de défense des droits humains se veut un espace de construction de l'homme afin d'en faire le principal acteur dans la lutte pour l'avènement de l'Etat de droit, la justice sociale et le développement. Prenant la parole, Trésor Nzila explique la vision, les missions et les méthodes d'actions de la structure dont il assure la direction exécutive. Il insiste sur le fait de vouloir travailler en complémentarité avec les organisations existantes pour des actions plus efficaces. Son vœux ne tardera pas à prendre corps car plusieurs représentants d'OSC et activistes ont répondu présent à l'invitation du CAD.

COVID-19 “ Les droits à la protection et à un consentement libre et éclairé sont des droits égaux ”

vaccinés qui retombent malades ; de quoi donner raison à ceux qui sont contre le vaccin. Il n'est donc pas normal de vouloir stigmatiser tous ceux qui posent des questions légitimes sur la volonté de vouloir vacciner coûte-que-coûte tout le monde. Or le droit à la protection et le droit à un consentement libre et éclairé, consacrent la notion de « liberté » chère à tout être humain. Le vaccin doit être un choix à la discrétion de chacun. Pour prévenir toute fracture sociale et toute atteinte aux libertés individuelles, la stratégie devrait être axée sur l'« incitation » au vaccin et l'intransigeance au respect des mesures barrières. Tout ce qui touche aux libertés fait appel à des contraintes légales. Un débat public sur la question serait une bonne initiative.

BLA



Photo de groupe, conférence de presse

Pendant l'échange avec les organes de presse, Trésor Nzila répond aux inquiétudes des journalistes sur la légalité de l'organisation et affirme : « Le CAD a un récépissé depuis mars 2021 ». Il assure aussi être pleinement investi pour relever le nouveau challenge qui se présente à lui.

Pour rappel, Trésor Nzila quitte l'OCDH après huit ans de service à la tête de cette organisation. Il compte mettre toute son expérience et son énergie au service du CAD et de sa mission : construire un type de citoyens congolais exigeants envers ses dirigeants et agissant pour la défense de ses droits. Aux environs de midi, l'activiste Guer2mo clôture cette cérémonie de lancement par un slam puissant sur la démocratie et l'alternance.

Covid-19 et le vaccin

Afin de combattre de manière efficace la pandémie de coronavirus, le monde scientifique mise sur le vaccin. Mais la rapidité avec laquelle les vaccins sont produits fait réfléchir. Aujourd'hui, le vaccin contre le covid-19 fait partie des sujets qui divisent les hommes de sciences mais aussi les décideurs politiques.

Au Congo-Brazzaville, de plus en plus nous assistons à une volonté de rendre obligatoire le vaccin. Pourtant, la réalité sur le terrain indique qu'il y a des



Ray, au sortir de la prison

Le journaliste Raymond Malonga sort de la prison

Condamné à six mois de prison ferme et une amende de 30 millions de FCFA, le journaliste Raymond Malonga, connu pour ses éditoriaux très critiques au régime en place, a regagné sa famille le 11 août 2021. Alors que sa peine avait pris fin le 2 août 2021, les juges en charge de sa détention avaient fait le choix de prolonger arbitrairement sa détention. Une situation vite dénoncée par le CAD qui a immédiatement appelé les autorités à le libérer.

responsable affirmait : « ... je ne peux rien. Il a touché là où ce n'est pas permis... ». Il faut mettre fin à la criminalisation des journalistes. Le délit de presse doit être dépenalisé pour promouvoir la démocratie et l'Etat de droit. Espérons que l'amende de 30.000.000F CFA sera abandonnée car elle ne sera jamais payée au regard de la situation sociale du journaliste.

9 août : journée internationale des Peuples autochtones

La date du 9 août a été consacrée par les Nations unies comme journée internationale des peuples autochtones. En cette année, le thème est très fort et a séduit le CAD. « **Ne laisser personne de côté : les peuples autochtones et l'appel pour un nouveau contrat social** ».

Il a été jugé pour avoir « diffamé » la femme du patron de la sécurité nationale. Dans un Etat de droit, nul ne peut être derrière les barreaux pour avoir exprimé pacifiquement son opinion. La situation de ce journaliste est symptomatique de l'état des libertés et de l'instrumentalisation de la justice par les « puissants ». En réalité, en droit congolais, le délit de diffamation est puni d'une simple amende sauf dans des circonstances très particulières qui ne pouvaient pas du tout s'appliquer au cas du journaliste. Pendant notre plaidoyer, un haut

La situation des peuples autochtones au Congo-Brazzaville appelle à un nouveau contrat social. Dix ans après la promulgation de la loi n°05 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones, la réalité sur le terrain traduit l'échec de la politique du Gouvernement qui ne parvient pas à mettre en application ses propres engagements en faveur des droits des autochtones.

Ils continuent à être victimes d'une élimination séculaire et d'un ensemble de vulnérabilités qui les exposent à des graves violations des droits humains. Au fil des temps, ils ont perdu et continuent à perdre leurs terres, leur identité culturelle et leurs moyens de subsistance. Le Gouvernement congolais doit finaliser le processus des textes d'application et élaborer une politique nationale cohérente et ambitieuse basée sur les droits en remplacement des simples *Plans nationaux* élaborés sans associer les bénéficiaires et, jamais mis en œuvre.

Le CAD face à la presse

Le covid-19 et le vaccin

Le journaliste Raymon Malonga sort de la prison

9 août et les Peuples autochtones

Auteur : CAD
Directeur : Trésor NZILA KENDET
Rédaction : Equipe CAD
Propriété : CAD

1620, Av des 3 Martyrs, entre la pharmacie Jagger et l'arrêt de bus Papa Gaz, Batignolles
+ (242) 05 533 07 63/06 607 20 25
cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org



@242cad



Cad Congo